



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/1269
21 décembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 20 DÉCEMBRE 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES
PAR INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE DE YOUGOSLAVIE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'élève une protestation contre l'attentat terroriste qui a eu lieu le 17 décembre 1999 contre un café d'Orahovac, au Kosovo-Metohija, province autonome de la République yougoslave de Serbie. Munis d'armes automatiques et de bombes, des terroristes ont tué le propriétaire de l'établissement, M. Zoran Vukicevic, et blessé neuf autres personnes, dont trois grièvement.

Cette attaque est une preuve supplémentaire de l'intensification des activités terroristes organisées perpétrées par des extrémistes albanais et ayant pour seul objectif le nettoyage ethnique des Serbes et autres non-Albanais du Kosovo-Metohija.

L'attentat s'est produit dans un village censé être entièrement contrôlé par la Force de paix au Kosovo (KFOR). Malheureusement, celle-ci a une fois encore failli à sa mission fondamentale, qui est de protéger la population civile et d'assurer la sécurité et l'ordre public, comme le stipule la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie exige que les auteurs de cet attentat soient de toute urgence identifiés et traduits en justice et que la Force de paix au Kosovo s'acquitte pleinement des obligations qui lui incombent conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Vladislav JOVANOVIĆ